

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 février 2026

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine DELMOTTE - Roger LAMADON - Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE - Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSZ - Bernard LARVIN

Date de convocation : 18/02/2026 - **Secrétaire de séance** : Hélène VERNADAT

En préambule, M. le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de remerciements de Mesdames Martine DUCHER et Danyk ROUSSELLE, pour l'installation d'un banc vers le puits rénové de Courtille. Cet équipement fabriqué par M. Dominique PRADEL a été installé par Messieurs Roger LAMADON et Dominique PRADEL, conseillers.

→ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation de résultats

Cet objet était à l'ordre du jour. Or, à la date de la réunion, la Direction Générale des Finances Publiques n'était pas en capacité de fournir aux collectivités le document nécessaire en raison d'une panne informatique ayant impacté le Service de Gestion Comptable. Il a donc été demandé aux collectivités de reporter le vote du CFU ainsi que les délibérations correspondantes.

→ Eclairage public – Complément éclairage public à La Lubière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public complémentaire au lieu-dit La Lubière pour lesquels la version classique avait été retenue. L'inscription au programme Eclairage Public 2026 du TERRITOIRE D'ENERGIE du Puy-de-Dôme a donc été sollicitée. Le montant des travaux est fixé à hauteur de 5 600 € HT et la participation de la commune s'élève à 3 360,24 € (soit 60 % du montant HT à laquelle s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe). Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public complémentaires au lieu-dit « La Lubière ».

→ Convention d'entente entre la commune et la Communauté de communes pour le soutien du chantier d'insertion « La Remaille » porté par l'association Combraille Entreprendre

Considérant l'intérêt général de la mission portée par Combrailles Entreprendre en tant que structure d'insertion par l'activité économique et le besoin du territoire de déployer des projets favorisant l'insertion professionnelle de ses habitants,

Considérant également le souhait de la commune d'être impliquée dans le soutien à l'atelier chantier d'insertion « La Remaille », en proposant des supports d'activité de rénovation du petit patrimoine bâti relevant de son patrimoine communal

Considérant l'intérêt de formaliser les modalités de fonctionnement et la répartition des rôles entre les communes et l'intercommunalité s'agissant du soutien à l'insertion proposé par l'ACI « La Remaille »,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la création d'une entente administrative entre la commune de Moureuille, la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy et les autres communes du territoire désireuses de contribuer à soutenir l'insertion et autorise le Maire à signer la convention constitutive de l'Entente et approuve la clé de répartition financière proposée pour l'année 2026.

→ DPE logements communaux

Pour répondre aux enjeux réglementaires de la loi Climat et Résilience et répondre à son ambition globale patrimoniale, la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy (CCPSE) a souhaité accompagner les communes dans le but d'approfondir la connaissance de leur patrimoine, d'en estimer la consommation d'énergie, et d'évaluer ainsi son impact énergétique.

Pour cela, la CCPSE a coordonné les marchés nécessaires au déploiement de réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE). L'entreprise retenue est AED Expertises basée à Aubière.

Les DPE doivent être réalisés dans tout le parc de logements locatifs des communes même si ces derniers sont occupés. Les DPE sont valables 6 ans.

Les tarifs TTC proposés par AED Expertises pour la réalisation de ces diagnostics sont de :

- 90 € pour les logements de type studio, T1 et T2
- 96 € pour ceux de type T3 ou T4
- 102 € pour ceux de type T5 et T6

Un bon de commande doit être établi par logement.

→ **Devis travaux d'électricité et remplacement de radiateurs dans les bâtiments**

- Eglise

Suite à la dernière visite de vérification du dispositif campanaire, la commune doit prévoir le remplacement central de commande, des câbles VGV alimentation et commande ainsi que le remplacement du coffret sécurité.

- Salle des fêtes

Suite à des coupures récurrentes lors des locations de la salle des fêtes, l'électricien a identifié un déséquilibre des phases. Le devis forfaitaire d'IDS Elec 63 pour la réalisation de ce travail de rééquilibrage s'élève à 1 140 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide ce devis.

- Salle des associations

M. le Maire expose au Conseil la nécessité d'intervenir sur le système de chauffage de la salle des associations. Les deux radiateurs actuellement en place présentent les problématiques de vétusté et de consommation d'où une inefficacité thermique impactant le confort des utilisateurs. Il est donc proposé de procéder au remplacement complet de ces deux unités par du matériel moderne. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accepte le devis présenté d'un montant TTC de 1 383,60 €.

- Mairie

Le Maire explique à l'assemblée que le radiateur situé dans le couloir du secrétariat de mairie nécessite son remplacement en raison du dysfonctionnement du thermostat qui ne régule plus la température et de ce type d'appareil très énergivore. Il propose donc de changer cet équipement. Le devis s'élève à 691,60 TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide le devis présenté.

→ **Devis de remplacement d'un poteau incendie à La Lubière**

Suite à la vérification contractuelle des poteaux incendie, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a chiffré le remplacement du poteau incendie N°6 situé à La Lubière près de l'intersection avec la voie desservant le village de Grancher à Servant. Le devis est de 2 338,33 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide le devis présenté.

→ **Point sur les travaux**

- Voirie

M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison des bonnes conditions météorologiques annoncées, le Syndicat de voirie a prévu de réaliser, à compter du 2 mars, le bi-couche sur les travaux exécutés en ce début d'année.

Un conseiller intervient pour signaler qu'il faudrait faire réaliser à l'agent technique des saignées sur les voies communales, car en leur absence, l'eau endommage le goudron de ces voies.

- Aménagement du carrefour entre la rue du Charron et la rue Principale

Les travaux de mise en sécurité de ce carrefour devraient être réalisés très prochainement.

- Eclairage public en LEDS

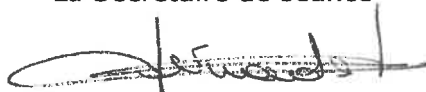
La seconde tranche des travaux de remplacement de l'éclairage public en LEDS devrait se terminer avant la fin de l'année 2026.

- Solaire Dôme

La pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux par la société RVB Solaire est annoncée pour l'année 2026.


La séance est levée à 20 H 07

La Secrétaire de séance



Hélène VERNADAT

Le Maire,



Didier BOURNAT